

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 16 JUIN 2022**

Date de la convocation : 9 juin 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 16

Séance ordinaire du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 juin 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREUX Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean- Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	E		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur Manuel Arcos a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Intervention de Monsieur Richard Lapierre sur son projet champignon
- Entreprise retenue pour les travaux sur la toiture de l'église de La Tour Blanche
- Réseau d'assainissement collectif
- Offre d'achat pour la grange de Cercles
- Musées
- Contrat Parcours Emploi Compétence
- Analyse synthèse des compteurs routiers (La Bonnetie, la Martaille, le bourg de Cercles, le Bourg de La Tour Blanche
- Retour sur le projet sécurité routière pour les camions des usines Meac/Chausson/Lafarge
- Panneaux
- Chaises des salles polyvalentes
- Convention d'utilisation du local prêté à l'association des amis du Moulin à Vent des terres Blanches

- Décisions modificatives
- Durée d'amortissement raccordement au réseau d'eau potable au lieu-dit la Martelle
- Demande de Mme Belloir
- Pot le 29 août 2022 pour l'après balade CCPR du lundi.
- Questions diverses

1) Intervention de Monsieur Richard Lapierre sur son projet champignon/ Projet de ferme champignonnière dans la carrière communale

Monsieur Richard Lapierre, est intervenu afin de présenter un projet d'installation d'une ferme champignonnière dans la carrière de pierre communale.

Son projet consiste en la production de champignons pleurotes et shiitake en vente directe puis de continuer de développer son activité avec un circuit médicinal autour de la crinière du lion. Il souhaite également compléter son projet avec la culture de l'endive.

D'ici 1 ou 2 ans, il envisage la transformation du champignon : séché ou avec des tapas.

Il prévoit son activité sur 44 semaines par an.

Au titre de la carrière, Monsieur Lapierre se propose d'investir pour la somme de 15.000 € HT décomposée en la fermeture de la carrière, l'achat d'étagères. De plus, il prévoit également la somme de 3.000,00 € HT pour le raccordement de l'eau et de l'électricité.

Enfin au titre du loyer mensuel, il propose la somme de 100 €.

Son statut devrait être agricole.

Dans l'idéal, il souhaite débiter son activité en septembre/octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un accord de principe sur ce projet mais soulève de nombreuses observations.
- Le bail rural ne sera pas le bail retenu car beaucoup trop restrictif/pénalisant pour la commune. Il est précisé que des renseignements seront pris afin de savoir si un bail commercial serait adapté ou si une autre possibilité existe. Il est également indiqué que la rédaction du bail se fera auprès d'un notaire aux frais du porteur de projet.
- S'interroge sur le coût des travaux d'aménagement et de raccordement au réseau d'eau et d'électricité. Ces couts sont-ils des évaluations ou reposent-ils sur des devis ?. Monsieur Lapierre est invité à s'assurer que les sommes énoncées sont les bonnes.
- Dans le cadre de manifestation sur le site de la carrière, un raccordement à l'assainissement est-il prévu ? N'est-ce pas une obligation ?
- Le conseil municipal tient à préciser que la commune ne souhaite nullement financer la moindre somme sur ce projet considérant le loyer relativement modique proposé de 100 €/mois. Cette clause sera intégrée dans le bail.

Il souhaite qu'un nouveau point soit réalisé afin de répondre aux interrogations.

2) Eglise Saint Pierre et Paul. Réfection de la couverture du chœur de l'église. Marché selon une procédure adaptée.

Monsieur le Maire indique que suite à l'analyse des offres, il convient de délibérer pour valider le choix des entreprises retenues dans le cadre des travaux de réfection de la couverture du chœur de l'église de La Tour-Blanche.

L'analyse des offres a été faite sur la base des offres reçues, puis après négociation avec les entreprises et selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir :

- Prix : 70%

- Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique : 30 %

Après présentation de l'analyse monsieur le Maire propose l'attribution des lots suivants au candidat ayant obtenu la meilleure note. En sachant que le lot n° 2 n'avait qu'une seule offre.

LOTS	ENTREPRISES	PRIX HT	MONTANT TTC
------	-------------	---------	-------------

Lot n° 1 Maçonnerie	LAFAYE BATIMENT	48.650,22 € + Option A démolition de l'ancienne sacristie : 1.916,31 € Total : 50.566,53 €	60.679,84 €
Lot n° 2 Couverture	LAFAYE BATIMENT	Choix de la variante A couverture en tuile mécanique canal «S» : 36.530,86 €	43.837,03 €
TOTAL		87.097,39 €	104.516,87 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'attribution des lots 1,2
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents avec l'entreprise retenue.

3) Réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la délibération n° 2022-04-07 prise le 13 avril 2022. Il indique que cette délibération avait été proposée pour aider à financer les travaux sur le réseau d'assainissement collectif. Cependant, il trouve que sa mise en application est compliquée au vu de la configuration du village. Il souhaite surtout ne pas créer d'injustice.

De plus, la commune vient de réaliser de nombreux travaux d'extension et de réhabilitation au coût conséquent. Il n'est donc pas envisagé, dans l'immédiat, de réaliser des extensions.

Pour ce motif, il propose d'annuler la délibération relative aux participations pour le financement du service d'assainissement collectif.

Le conseil municipal accepte d'annuler la délibération du 13 avril 2022.

Les terrains non desservis par le réseau compris dans le zonage d'assainissement collectif tomberont sur le principe de droit commun de l'assainissement individuel.

4) Offre d'achat de la grange de Cercles

La commune a reçu une proposition pour l'achat de la grange de Cercles au prix de 70.000 €. Après discussion, il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande au motif que le bien a été estimé à 85.000 €.

5) Musées

Monsieur le Maire souhaite savoir si la commune ouvre les musées cet été.

Après discussion, il est décidé de ne pas ouvrir au motif qu'il y a très peu de visite chaque année.

6) Contrat Parcours Emploi Compétence

Monsieur le Maire indique que le contrat en cours en contrat Emploi Compétence arrive à échéance fin juillet. Après renseignements, il s'avère qu'il n'est pas possible de prolonger le contrat avec la personne actuellement en poste.

Il demande ce que la commune envisage :

- ✓ Soit recruter une nouvelle personne avec des conditions de prise en charge moins favorables.

Contrats CUI	Publics <i>Sur la base d'un diagnostic réalisé par les prescripteurs :</i>	Taux de prise en charge	Durée hebdo de la prise en charge	Durée en mois de l'aide à l'insertion
PEC	Toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	30 %	20 à 30 heures	Conventions initiales 9 à 12 mois Renouvellement : 6 mois maximum
	1. Personnes allocataire du RSA socle en contrat cofinancé par le conseil Départemental. 2. Personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi 3. Personnes de plus de 50 ans	50 %	20 à 30 heures	Conventions initiales 9 à 12 mois Renouvellement : 1: selon CAOM 2 et 3 : 6 mois maximum
	Renouvellement PEC QPV ZRR signés en 2021	80%	20 à 30 heures	1 seul renouvellement à ce taux Durée : 6 mois
Exceptions en matière de renouvellement	Renouvellement PEC Jeunes signés en 2021	65%	20 à 30 heures	1 seul renouvellement à ce taux Durée : 6 mois
CIE JEUNES	Jeunes de moins de 26 ans ou TTI de moins de 31 ans	47 %	20 heures	Conventions initiales et Renouvellement: 6 mois

✓ Soit recruter la personne actuellement en poste sur un contrat de droit public

Après discussion, il est décidé d'attendre la rentrée afin de savoir si ce dispositif aura des conditions de prise en charge plus avantageuses et ne pas recourir à un contrat contractuel pour un motif financier.

7) Retour sur le projet de sécurité routière pour les camions des usines Meac/C

Il est donné lecture du dernier compte rendu.

Extrait compte rendu de la réunion du 23 mai 2022. D'autres réunions sont prévues.

Aujourd'hui, les sites reçoivent 120 PL/j, soit un trafic de 240 PL/j

A terme, les sites recevront environ 170 PL/j (+ 30 MEAC, +20 CHAUSSON), soit un trafic de 340 PL/j.

Les grands principes de ces itinéraires sont de rattraper rapidement le réseau principal ou structurant du Département par le réseau ordinaire, en n'utilisant qu'un seul sens de circulation PL et en choisissant des axes pouvant supporter ce trafic, en occasionnant le minimum de gêne pour l'économie locale (industrie, artisanat, agriculture...) ainsi que pour les riverains de ces routes, notamment dans les traversées d'agglomération.

La proposition pour l'itinéraire de liaison vers le Nord-Est (Hte-VIENNE- LIMOGE) fait apparaître une distance supplémentaire de 28 km pour aller vers les sites de BOURG DES MAISONS, ce pour éviter le croisement de deux PL sur la RD84, Monsieur GAILLARD de l'entreprise LAFARGE rappelle qu'un allongement d'itinéraire de 28 km, représente un coût supplémentaire d'environ 50 € par trajet, 30 minutes en plus sur le trajet et l'émission de CO2 représente environ 38 kg de CO2. Cette solution apparaît trop contraignante.

Refus de la commune de VERTEILLAC de tout aménagement de la RD 84 entre le Pontis et Font Labrousse.

Propositions arrêtées :

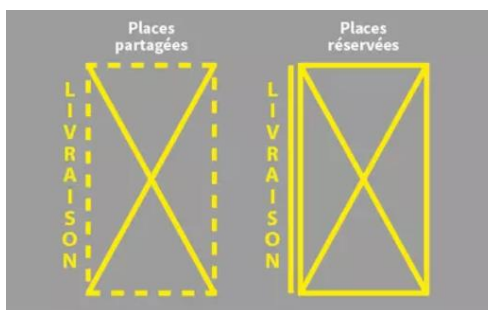
- ✓ Mise en place des feux sur l'EHPAD de la Tour Blanche avec détection des poids lourds.
- ✓ RD84 Faire proposition pour ralentir vitesse devant le garage de la Tour Blanche
- ✓ RD99 Revoir limite d'agglomération de CELLES avec aménagement pour respect du 50 km/h
- ✓ Carrefour RD 84/ RD 100E2 à revoir (dégagement de visibilité UA)
- ✓ Coutures : revoir aménagement de sécurité dans l'agglomération (UA)
- ✓ In fine, limiter les tonnages en conséquence notamment à CHAPDEUIL (RD106), COUTURES dans un sens (RD106 BOURG DES MAISONS-BERTRIC BUREE), LA TOUR BLANCHE (RD2)

8) Panneaux

Il est proposé de demander des devis pour les demandes de panneaux ci-dessous. Un dossier de subvention d'amende de police sera déposé ultérieurement au vu du chiffrage.

Rue Saint Sicaire :

Il a été demandé un emplacement réservé pour une entreprise afin de charger/décharger un véhicule. Le type d'emplacement est un marquage au sol pour une place de livraison selon le modèle ci-dessous.




Le stationnement de livraison peut être utilisé par un autre véhicule de 20H00 à 7H00 ainsi que les dimanche et jours fériés, sauf s'il est réservé (privatif).

Il est également demandé de re-dématérialiser les stationnements en arrêt minute. Au fil du temps le marquage au sol s'efface.

Mise en place limitation de tonnage bus/camions dans le bourg

Il existe un problème de PL et parfois avec des bus qui s'engagent sur le chemin du Moulin Banal. Ils ne peuvent pas manœuvrer, notamment au niveau du carrefour avec la rue des Remparts.

Pour solutionner le problème, la commune pourrait mettre en place une limitation de tonnage à 3,5T sur le chemin du Moulin Banal, la rue des remparts, chemin de la Fontaine st Jacques et sur rue de la Porte Latine suivant le schéma de principe ci-dessous

Dans le cas où des bus de tourisme venaient à s'engager tout de même sur ces voies interdites aux PL, la signalisation pourra être complétée par des B9f .



Le Maumasson : Mise en place sens interdit

Au lieu-dit le Maumasson, les voies ont été créées mais aucun panneau n'a été installé. Il s'agit ici d'indiquer le sens de circulation. Ci-dessous le plan.

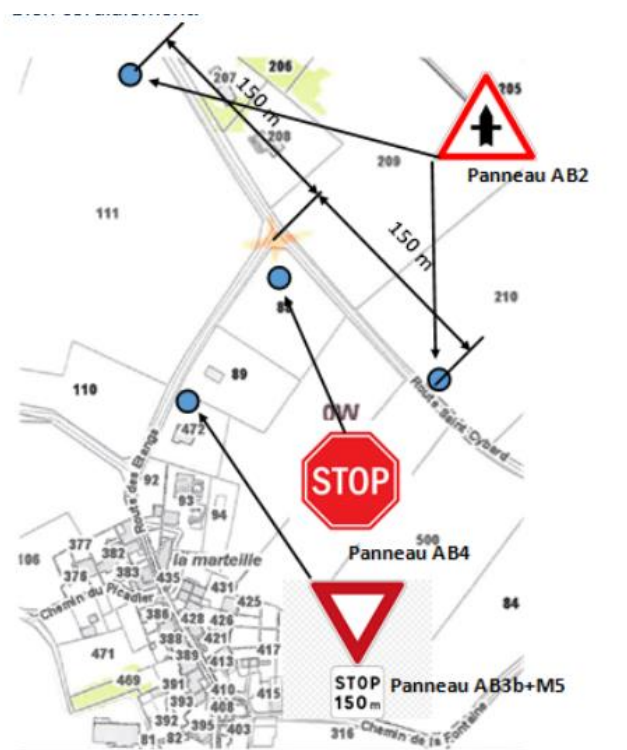


La Martelle

Il a été également demandé de trouver une solution pour la sortie de la Martelle donc proposition de positionner deux panneaux AB2 à 150m de part et d'autre du carrefour sur la route prioritaire, une pré signalisation du « STOP » (anneau AB3b+M5) et donc un STOP (panneau AB4).

De plus, il conviendra de peindre une bande blanche de 50 cm de large sur la moitié de la route non prioritaire avec une amorce d'axe de 10 cm de large sur une longueur d'environ 3 mètres, la peinture devra être rétro réfléchissante, il suffit pour ça d'y déposer de la microbille de verre avant le séchage de la peinture.

Plan de l'implantation :



9) Tarif pour la location/l'utilisation des chaises des salles polyvalentes

Monsieur le Maire propose de facturer l'utilisation des chaises des salles polyvalentes pour des manifestations privées ou lorsqu'elles sont utilisées par les associations communales et celles hors commune. Le but est de couvrir les frais relatifs à la mise à disposition du personnel communal pour la remise du mobilier et pour permettre de renouveler les chaises fragilisées par ces utilisations.

Tarif proposé :

Chaise	1 € l'unité
--------	-------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau tarif de location des chaises proposé ci-dessus.

10) Association des Amis du Moulin à Vent des Terres Blanches -Convention de mise à disposition d'un local.

Monsieur le Maire indique propose, pour apporter son soutien à l'association du Moulin à Vent des Terres Blanches, de mettre à disposition le local situé 20 route du Relay de Poste d'une superficie de

Il propose une mise à disposition gratuite des locaux et souhaite formaliser cette utilisation par la signature d'une convention.

Il est précisé que l'association prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent lors de son entrée. Si l'association effectue des travaux elle devra en faire une demande afin d'obtenir une autorisation préalable. L'association devra également prendre une assurance en qualité de locataire.

Il est proposé une mise à disposition pour une durée d'un an avec une clause de reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise à disposition du local situé 20 route du Relay de Poste à La Tour-Blanche-Cercles au profit de l'association les Amis du Moulin à Vent des Terres Blanches, pour une durée d'un an avec clause de reconduction à partir du 1^{er} juillet 2022.
- Précise que cette occupation sera accordée à titre gratuit
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afin de formaliser les conditions d'utilisation.

11) Budget principal et annexe : décisions modificatives

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Décision modificative n°5 - Epicerie/logement passage du compte 2031 au compte 2313

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2020-02 Epicerie		10.804,74 €		
D- 2313-2021-03 Logement à l'étage		7.882,95 €		
R-2031-2020-03 Epicerie				10.804,74 €
R-2031-2021-03 Logement à l'étage de l'épicerie				7.882,95 €
Total 041 Opérations patrimoniales		18.687,69 €		18.687,69 €
Total investissement		18.687,69 €		18.687,69 €
TOTAL GENERAL		18.687,69 €		18.687,69 €

Décision modificative n°6 - dépassement de crédit du compte 673

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	800,00 €			
D- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		800,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	800,00 €	800,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Décision modificative n°7 - Fonds de concours CCPR

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-13151 : GFP de rattachement		5618,00 €		
R- 13251 / GFP de rattachement				5.618,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		5.618,00 €		5.618,00 €
TOTAL GENERAL		5.618,00 €		5.618,00 €

Décision modificative n°1 - Régularisation centimes -Budget annexe assainissement collectif

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-022 Dépenses imprévues	10,00 €			
D-658 Charges diverses de la gestion courante		10,00 €		

TOTAL FONCTIONNEMENT	10,00 €	10,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

12) Durée d'amortissement du raccordement au réseau d'eau potable au lieu-dit la Martaille

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les communes vise à améliorer la visibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire l'image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Concernant les travaux de raccordement au réseau d'eau potable au lieu-dit : La Martaille, il est proposé une durée d'amortissement de 10 ans à partir de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la durée d'amortissement proposé.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif

13) Demande du Docteur Françoise BELLOIR-FURET

Suite à l'effraction de son cabinet médical au mois de mai dernier, le Dr Françoise BELLOIR-FURET souhaite que la commune installe une grille de protection ainsi qu'une sirène en cas d'effraction.

Le Conseil Municipal après discussion décide de demander un devis dans un premier temps.

14) Pot le 29 août 2022 pour l'après balade organisée par la Communauté de communes

La communauté de communes organise tout l'été des balades le lundi soir d'une durée de 2 heures. Il s'agit d'un parcours de marche nordique ou de VTT encadré par un moniteur diplômé. Cette marche aura lieu le 29 août prochain sur la commune.

Pour terminer, il est indiqué qu'un verre serait apprécié. Après discussion, le conseil municipal indique que la commune servira un pot vers 20 heures.

